

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, huit juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **1^{er} juillet 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Jérôme LARIVIERE** a donné **pouvoir à Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Flavien BASILE** a donné **pouvoir à Marie-Lou TALET**, Madame **Guyline MATIAS** a donné **pouvoir à Sandrine GÉRARD**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné **pouvoir à Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **9**
- . Nombre de Conseillers Présents : **18**
- . Nombre de pouvoirs : **4**
- . Suffrages Exprimés : **22**

OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE N°17 DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AMICALE LAÏQUE ÉDUCATION POPULAIRE ».

Monsieur ARANDA rappelle que la commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il rappelle que, lors de la séance du **19 décembre 2023**, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Moncany à l'association « **Amicale Laïque Éducation Populaire** », association déclarée, représentée par **Madame Coralie GOT**, qui a pour vocation d'organiser et d'animer des ateliers théâtre adaptés à un public adulte le lundi de 20h30 à 22h00.

Il rappelle également qu'un avenant a été adopté par l'assemblée délibérante lors de la séance du Conseil Municipal du **23 février 2024** afin de mettre à disposition la salle n°17 à l'association le jeudi de 14h00 à 16h00.

Il indique que, suite au déménagement de l'École des Arts, la salle n°14 du Centre d'Accueil Municipal s'est libérée.

Monsieur ARANDA propose, afin de répondre aux besoins liés à l'organisation d'ateliers déco/arts créatifs/couture de l'association « **Amicale Laïque Éducation Populaire** », de mettre gratuitement à disposition de ladite association, la salle n°14 du CAM sans restriction de jours et horaires en lieu et place de la salle n°17, pour le créneau du jeudi après-midi.

Il rappelle que cette salle reste à disposition de la ville de Fumel en dehors de ces créneaux horaires.

Monsieur ARANDA précise que les ateliers théâtre sont maintenus, salle n°17 du CAM les lundis de 20h30 à 22h00.

Il donne lecture du présent avenant n°2 à la convention de mise à disposition qui en définit les modalités, portant suppression de l'avenant n°1.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition gracieuse de la salle n°14 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel situé 30 avenue Léon Blum, à l'association « Amicale Laïque Éducation Populaire », association déclarée, représentée par Madame Coralie GOT, sans restriction de jours et horaires ;**



2. acte la suppression de l'avenant n°1 signé en date du 29 février 2024 ;
3. approuve le plan d'occupation modifié de la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel suivant :

JOUR	HORAIRES	ASSOCIATION
lundi	14h00-18h00	C.E.R.A.D.E.R. 47 Fumélois
lundi	20h30-22h00	Amicale Laïque Éducation Populaire
mardi	14h00-18h30	Questions pour un Champion de Fumel
vendredi	20h30-24h00	Music'All

4. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune l'avenant n°2 à la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **8 juillet 2024**


 **Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel

Signé par :


 **Chantal BREL**, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

